



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

[TRADUCTION]

Le 20 mars 2023

Par courrier électronique : [marc.noel@fca-caf.ca](mailto:marc.noel@fca-caf.ca); [Paul.Crampton@fct-cf.ca](mailto:Paul.Crampton@fct-cf.ca)

L'honorable Juge en chef Marc Noël  
Cour d'appel fédérale  
90, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0H9

L'honorable Juge en chef Paul S. Crampton  
Cour fédérale du Canada  
90, rue Sparks, étage principal  
Ottawa (Ontario) K1A 0H9

**Objet : Améliorer l'inclusivité dans le système judiciaire canadien**

Messieurs les Juges en chef Noël et Crampton,

Nous vous écrivons au nom du Sous-comité sur l'égalité, du Comité de liaison entre la magistrature des cours fédérales et le barreau et de la Section du droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien au sujet de protocoles visant à assurer que toutes personnes qui comparaissent devant les tribunaux voient leur nom prononcé correctement. Nous vous écrivons en raison du rôle de premier plan que jouent la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale dans l'établissement de pratiques exemplaires pour la communauté juridique canadienne.

L'ABC est une association nationale qui regroupe 37 000 avocats et avocates, notaires, professeures et professeurs de droit et étudiants et étudiantes en droit. Elle a pour mission d'améliorer le droit et l'administration de la justice. Le Sous-comité sur l'égalité de l'ABC se consacre à l'atteinte de l'égalité dans la profession juridique indépendamment du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la race, de l'origine ethnique ou nationale, de la couleur, de la religion, de la langue, de l'âge ou de toute incapacité. Le Comité de liaison entre la magistrature des cours fédérales et le barreau sert de tribune aux membres de la magistrature et du barreau où ils peuvent discuter de questions d'intérêt commun. La Section du droit de l'immigration compte environ 1 200 membres qui pratiquent dans tous les domaines liés au droit de la citoyenneté et de l'immigration. Les membres fournissent des conseils professionnels et représentent des milliers de clients au Canada et à l'étranger.

La mauvaise prononciation des noms est un problème qui touche de manière significative mais pas exclusive, les minorités racialisées.<sup>1</sup> Les minorités racialisées sont confrontées à d'importants obstacles leur fermant l'accès à la justice et sont surreprésentées dans le système de justice pénale, ce qui renforce leur marginalisation sociale et systémique.<sup>2</sup> Pour remédier au racisme systémique dans notre système judiciaire, il faut prendre des mesures multidimensionnelles et à long terme. Cela comprend des pratiques quotidiennes qui garantissent que les personnes historiquement marginalisées reçoivent un degré égal de respect dans notre système judiciaire.

La mauvaise prononciation des noms contribue à la stigmatisation et à la marginalisation<sup>3</sup> en montrant à certaines personnes et à certains groupes qu'ils n'ont pas leur place, qu'ils ont moins de valeur et qu'ils ne sont pas respectés.<sup>4</sup> Alors que les avocats et avocates et les témoins doivent annoncer et épeler leur nom dans le cadre de la procédure normale dans de nombreuses salles d'audience, la mauvaise prononciation des noms reste un phénomène courant dans les salles d'audience à travers le pays. La mise en œuvre de pratiques visant à garantir une prononciation correcte des noms permettrait non seulement d'améliorer l'expérience des minorités racialisées qui comparaissent devant nos tribunaux, mais aussi d'influencer le système judiciaire de manière plus générale en envoyant le message que les personnes de toutes races, cultures et ethnies doivent bénéficier d'une dignité et d'un respect égaux.

### **Impact négatif de la mauvaise prononciation des noms sur les juristes et les parties**

Les noms tiennent une signification ancestrale et historique pour de nombreuses personnes. Un nom peut être un aspect essentiel de l'identité.<sup>5</sup> Les noms sont porteurs d'histoires que les gens sont souvent contraints d'adapter pour s'intégrer à la culture dominante.<sup>6</sup> Bien que la mauvaise prononciation des noms puisse arriver à tout le monde, l'impact sur les minorités racialisées est particulièrement préjudiciable.<sup>7</sup>

La mauvaise prononciation des noms peut parfois constituer une micro-agression et un facteur révélateur de racisme systémique.<sup>8</sup> Il s'agit d'un comportement subtil, mais courant, qui soutient

---

<sup>1</sup> Le terme minorité racialisée est utilisé ici comme un terme générique pour désigner une personne ou un groupe de personnes classées selon des caractéristiques ethniques ou raciales et, sur ce fondement, soumises à un traitement discriminatoire. Voir Gouvernement du Canada, Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion, [en ligne](#).

<sup>2</sup> Ministère de la Justice du Canada, L'éradication du racisme systémique est la clé d'un système de justice équitable et efficace, [en ligne](#).

<sup>3</sup> Nadja Schlote, "Too Hard to Pronounce-Examining Newcomer ideologies in the treatment of Newcomer Youth's names", Université de Western Ontario, avril 2018, p.63-71, [en ligne](#).

<sup>4</sup> Zulekha Nathoo, Why Getting a Name Right Matters, BBC, Janvier 2021, [en ligne](#); Darin Flynn, It's Comma-la: Insisting on misproncing Harris's name is racist, University of Calgary, août 2020, [en ligne](#); Adam Dodek, Mispronouncing names isn't okay, and it has nothing to do with being woke, Globe and Mail, juin 2022, [en ligne](#).

<sup>5</sup> Department of Psychology Equity, Diversity and Inclusion Committee, Université Queen's, Psychology launches name pronunciation project, avril 2022, [en ligne](#).

<sup>6</sup> Clare McLaughlin, The Lasting Impact of Misproncing Students' Names, National Education Association, janvier 2016, [en ligne](#).

<sup>7</sup> Karen Pennesi, "Universal Design for Belonging: Living and Working with Diverse Personal Names," Journal of Belonging, Identity, Language and Diversity 1(1): 25-44, [en ligne](#); voir aussi: Sepide Afshar, Say My Name Right: Death by a thousand micro-aggressions, McGill Tribune, [en ligne](#).

<sup>8</sup> Talisa Lavarry, Ask an Expert: My Colleagues Can't Get my Name Right, Harvard Business Review, février 2021, [en ligne](#).

une hiérarchie raciale et culturelle d'infériorité des minorités.<sup>9</sup> Bien qu'il soit généralement involontaire, il n'en demeure pas moins néfaste.<sup>10</sup>

Lorsque l'erreur de prononciation se produit au tribunal, elle devient un obstacle à l'égalité d'accès à la justice et renforce les croyances néfastes selon lesquelles les communautés marginalisées ne sont pas considérées comme égales par le système judiciaire. Les effets cumulés du racisme et de la discrimination systémiques, lorsqu'ils s'ajoutent à la prononciation erronée du nom d'une personne au cours d'une procédure judiciaire, peuvent être lourds de conséquences.

Cela s'applique également aux avocats et avocates appartenant à des minorités racialisées, dont beaucoup ont vu leur nom mal prononcé tout au long de leurs études de droit et sur leur lieu de travail. Les avocats et avocates appartenant à des communautés marginalisées ont probablement été confrontés à une discrimination systémique et au racisme à la faculté de droit et continuent de l'être dans la pratique.<sup>11</sup> De nombreux membres de l'ABC rapportent que leur nom a été mal prononcé au tribunal et qu'ils subissent les préjudices qui en découlent.

La mauvaise prononciation des noms dans une salle d'audience entraîne des difficultés à s'engager dans une réflexion ciblée et une participation entière.<sup>12</sup> La personne se demande si elle est sur un pied d'égalité avec le tribunal, si elle doit faire une correction et si le juge a un préjugé défavorable à son égard. C'est une distraction qui vient s'ajouter au fardeau et au stress de la comparution devant le tribunal. Ces conséquences sont amplifiées lorsque l'erreur de prononciation est commise par une personne en position d'autorité, comme un juge, et devant des juristes et des membres du public présents dans la salle d'audience. Il en résulte un message adressé aux minorités racialisées selon lequel elles sont « autres » dans la société et au tribunal.

En revanche, le fait que son nom soit prononcé correctement favorise une culture de respect et un sentiment d'appartenance. Développer des modes de traitement des noms plus adaptés à la diversité du Canada nous aide à progresser vers une société plus inclusive, en donnant l'exemple au sein du système judiciaire.<sup>13</sup>

### **Suggestions de bonnes pratiques**

Nous proposons les pratiques exemplaires suivantes pour accroître le sentiment d'inclusion des personnes racialisées qui comparaissent devant les tribunaux :

1. Comme mesure pratique pour réduire les erreurs de prononciation au tribunal et améliorer l'inclusion, nous suggérons que le tribunal mette à jour ses pratiques habituelles pour inclure une demande de prononciation, en utilisant la méthode syllabique<sup>14</sup>, de tous les noms lorsque les participants et participantes sont présentés au tribunal.
2. En cas de doute, le juge qui préside le tribunal doit être encouragé à demander une confirmation de la prononciation.

---

<sup>9</sup> Karen Pennesi, *supra* note 7.

<sup>10</sup> Talisa Lavary, *supra* note 8.

<sup>11</sup> Amanda Jerome, LSO benchers debate need for professional name reader, mailing of certificates at call to bar ceremonies, Law360 Canada, mai 2022, [en ligne](#).

<sup>12</sup> Karen Pennesi, *supra* note 7.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Décomposer le nom en syllabes.

3. La prononciation correcte des noms de tous les juristes et les parties doit également être vérifiée par le greffier avant l'audience.
4. La Cour pourrait publier une directive de procédure sur les manières dont les parties et les juristes peuvent informer la cour de la prononciation de leur nom.
5. La formation des juges et du personnel des tribunaux sur la compétence culturelle, les biais inconscients et la lutte contre le racisme est essentielle à tout changement dans les pratiques et les politiques des tribunaux. Comprendre pourquoi ces questions sont importantes permet aux individus d'effectuer leur propre évaluation interne de leurs pratiques personnelles pour y déceler des hypothèses erronées et des effets néfastes imprévus.

Pour déterminer quelle approche est appropriée pour la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, nous vous encourageons à prendre en compte les éléments suivants :

- Comme pour les pronoms, les changements qui s'appliquent à tous les participants sont plus efficaces pour réduire les obstacles et rendre le système judiciaire plus inclusif. Si les minorités racialisées sont les seules à confirmer la prononciation de leur nom, elles sont toujours montrées du doigt et la charge de veiller à la bonne prononciation incombe à ceux qui sont marginalisés.
- Le fait que chacun communique la prononciation de son nom est un moyen simple d'éviter les erreurs, de traiter tout le monde sur un pied d'égalité et de signaler qu'il est important d'éviter toute erreur de prononciation du nom de quiconque.
- Des erreurs se produiront. Il est essentiel de reconnaître et de corriger l'erreur de prononciation dès que possible.
- Si les changements sont permissifs, encouragez fortement leur utilisation et demandez au personnel et aux juges d'en donner l'exemple. Le fait que les personnes d'autorité demandent de manière proactive la prononciation des noms crée un environnement respectueux et inclusif pour les minorités racialisées qui sont déjà confrontées à des barrières systémiques. Cela souligne également que les suppositions sur la race, l'ethnicité ou la religion sont découragées.
- Quelle que soit l'approche adoptée, il convient de faire connaître le changement afin que les autres tribunaux, les juristes et le public en tirent des enseignements et aient la possibilité de suivre l'exemple de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale.

Nous apprécions cette occasion qui nous est donnée de dialoguer avec la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale sur cette question importante. Nous espérons que nos commentaires sont utiles et nous serions heureux de vous fournir de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Juges en chef, l'expression de nos sentiments distingués,

*(lettre originale signée par Véronique Morissette pour John W. Gailus, Audrey Boctor et Lisa Middlemiss)*

Audrey Boctor (elle)  
Présidente, Sous-comité sur l'égalité de l'ABC

John W. Gailus (il/lui)  
Président, Comité de liaison entre la  
magistrature des cours fédérales et du barreau

Lisa Middlemiss (elle)  
Présidente, Section du droit de l'immigration de l'ABC